Fédération Belge de Shiatsu
Plan stratégique 2025 - 2029

Adopté par les assemblées générales des 16 mars et 25 mai 2025

Fiche d'identité de la FBS

La FBS compte à ce jour 18 écoles affiliées dont 7 pratiquent le shiatsu animalier. 246 praticiens indépendants sont affiliés, auxquels il faut ajouter 49 étudiants.

Au budget 2024, la FBS dépense 48.038 euros pour réaliser ses projets. 70% de ces coûts est affecté au personnel. Elle recueille 48.038 euros de recettes, dont 66,8% viennent des cotisations des membres praticiens et 19,1% viennent des écoles affiliées.

De l'enquête NACE menée par la FBS en janvier 2024, il ressort les éléments suivants: environ 60% des répondants pratiquent le shiatsu au moins à mi-temps (47 personnes sur 77 répondants). Au sein de ce groupe, un peu moins de la moitié (20 personnes) travaille à temps plein. Les 40% autres répondants travaillent à moins de 4/10 et, au sein de ce groupe un quart environ (9 personnes) exercent le shiatsu à titre très exceptionnel, soit à 1/10.

Plan

- Achever la mutation de la FBS au niveau structurel

- Contribuer à offrir aux belges un shiatsu de qualité

  - Développer la qualité de la formation professionnelle
  - Favoriser le développement de la formation continue
  - Favoriser la transdisciplinarité
  - Evaluer le Code de déontologie et la pertinence ou non de l'adapter
  - Procédure d'affiliation: améliorer la transparence sur les critères et les procédures
  - Recherche scientifique

- Faire reconnaître le shiatsu par les autorités

  - Adopter une stratégie visant à obtenir, pas à pas, la reconnaissance du shiatsu ~~par la certification~~
  - Travailler à l'obtention d'avantages publics pour la pratique du shiatsu: Code Nace propre, baisse de la TVA, remboursement par les mutualités
  - Investir dans la professionnalisation de la fédération (gouvernance) afin de lui permettre de remplir toutes ses missions.
  - Augmenter la représentativité de la FBS

- Augmenter/assurer une bonne visibilité du shiatsu auprès du grand public

- Offrir aux affiliés des services efficaces et utiles, par exemple mettre à disposition des membres des conseils sur la pratique professionnelle, organiser des événements, etc.

Achever la mutation de la FBS au niveau structurel

Pour le prochain mandat, la FBS doit achever sa transformation pour devenir une véritable fédération professionnelle de shiatsu, avec un objet social clair: promouvoir et défendre l'enseignement et la pratique d'un shiatsu de qualité. Fédérer, c'est rassembler tous les praticiens, tous les étudiants en shiatsu et toutes les écoles qui se reconnaissent dans un shiatsu de qualité, quel que soit le style de shiatsu et quelle que soit la filière de formation, partout en Belgique et dans le monde. Le seul critère à prendre en compte, c'est la qualité.

Pour y arriver, nous avons besoin d'un nouveau pacte :

- tous les membres affiliés doivent accepter les contraintes liées à l'affiliation. Pour les écoles, il s'agit essentiellement de payer la cotisation, d'organiser des examens en suivant un processus d'intervision vertueux mais coûteux, de participer aux réflexions sur la qualité de l'enseignement et de répondre positivement aux demandes d'information de la FBS (notamment sur les programmes de formation et les équipes pédagogiques) qui lui permettent de remplir ses missions. Pour les praticiens, il s'agit de payer la cotisation, de respecter la déontologie professionnelle, de continuer à se former et de respecter les demandes d'information de la FBS (notamment sur leur profil de compétence) qui lui permettent de remplir ses missions.

- En échange des contraintes liées à l'affiliation, les membres doivent bénéficier de services accrus. La FBS doit jouer un rôle plus développé dans l'information au public sur les écoles affiliées, afin d'attirer vers elles un maximum d'étudiants potentiels. Il s'agit aussi d'orienter les futurs étudiants vers l'école qui correspond le mieux à ses attentes. La FBS doit aussi jouer un rôle plus actif dans l'information au public sur les praticiens certifiés: qui fait du shiatsu « familial » et qui travaille dans le shiatsu de façon professionnelle? Qui dispose de spécialités (ou pas) et qui pratique (ou pas) dans des domaines spécifiques comme le shiatsu pour les femmes enceintes, le travail avec des enfants ou avec des personnes âgées, le travail avec des personnes handicapées, le travail avec des personnes présentant des troubles de la santé mentale, l'oncologie, etc. Pour toutes ces missions, la FBS doit récolter et disposer des informations nécessaires de la part des écoles et des praticiens.

La qualité du shiatsu sera le critère clé pour toute l'action de la fédération, à l'exclusion de tout critère visant à protéger les intérêts d'une minorité. La FBS a pour vocation de défendre la qualité du shiatsu en général, et non pas le shiatsu de certaines écoles ou de certains praticiens à l'exclusion des autres.

Dans le passé, à la FBS, la qualité était liée à l'appartenance à la FBS alors qu'il existe aussi en dehors de la FBS des praticiens et des écoles qui pratiquent un shiatsu de qualité mais qui ne peuvent pas rejoindre la fédération parce qu'ils ne sont pas issus du bon sérail.

Il faudra modifier les statuts pour achever la mutation de la FBS: la qualité doit être la seule référence. Pour déterminer ce qu'est le shiatsu « de qualité », un groupe de travail sera rapidement mis sur pied. Il sera composé des toutes les écoles et de tous les praticiens qui souhaiteront y prendre part. Ce groupe de travail sera chargé de revoir la brochure formation pour identifier les cours obligatoires/ facultatifs, en s'inspirant des cours donnés dans les écoles affiliées aujourd'hui mais aussi des meilleures pratiques observées dans des écoles non affiliées en Belgique et à l'étranger (voir point suivant sur la qualité).

Il faudra aussi revoir les conditions d'affiliation actuelles pour supprimer les règles qui excluent encore des praticiens, étudiants, enseignants ou écoles qui ne peuvent toujours pas rejoindre la fédération parce qu'ils ne sont pas issus du bon sérail, sans rapport avec la qualité. Nous pensons notamment aux règles suivantes:

- Selon les statuts actuels, pour être agréée, une école dispensant la formation complète doit disposer de 3 enseignants affiliés à la FBS. L'obligation de disposer de 3 enseignants doit être maintenue car elle garantit aux étudiants de recevoir un enseignement diversifié. Par contre, l'obligation que ces 3 enseignants soient affiliés à la FBS n'a rien à voir avec la

qualité: il existe en dehors de la FBS des enseignants qui disposent de compétences issues de leur propre parcours; ces enseignants doivent pouvoir faire partie de l'équipe pédagogique des 3 enseignants exigés par les statuts. Il faut modifier les statuts sur ce point et proposer une procédure d'agrément alternative qui donne des garanties de qualité autres que l'affiliation à la FBS.

- Selon les statuts actuels, pour pouvoir être agréé, un candidat enseignant doit avoir suivi sa formation dans une école affiliée et avoir une ancienneté d'affiliation à la FBS. Or, il existe, en dehors de la FBS, des enseignants de qualité qui n'ont pas suivi tout le parcours de formation au sein de la FBS. Nous constatons d'ailleurs que des écoles font appel à ce type d'enseignant pour donner des cours réguliers au sein de leur école. Nous devons modifier les statuts pour supprimer l'obligation d'avoir été formé au sein d'une école affiliée et instaurer une procédure de qualité alternative.

Contribuer à offrir aux belges un shiatsu de qualité

1. Développer la qualité de la formation professionnelle

Évaluer les programmes de formation des écoles/ encourager une élévation du niveau qualitatif/ favoriser une meilleure intégration de la diversité voire même une harmonisation, y compris sur le plan international.

L'une des raisons d'être d'une fédération professionnelle comme la FBS est de promouvoir et développer le niveau de qualité de la formation de base. Le sujet doit donc pouvoir être débattu. La qualité peut toujours être améliorée, quel que soit le niveau atteint.

Le travail nécessaire est le suivant:

- Faire un état des lieux des matières enseignées actuellement dans les écoles affiliées et non affiliées (belges et étrangères) ;
- Identifier ce qui fait l'essence du shiatsu tel qu'il devrait obligatoirement être enseigné dans toutes les écoles affiliées, indépendamment du style;
- Identifier les styles, les « écoles » et les spécialités, auxquels chaque institution d'enseignement peut se rattacher de manière optionnelle (comme par exemple le shiatsu de style Masunaga, le shiatsu de style Namikoshi, les merveilleux vaisseaux, le shiatsu pour les femmes enceintes, etc.)
- Reléguer en annexe une liste évolutive de matières jugées non obligatoires; ces matières peuvent être enseignées en marge de la formation de base ou en tant que formation continue (comme par exemple, le reiki, la kinésiologie ou la macrobiotique) ;
- Réévaluer la question des rythmes d'apprentissage (nombre d'heures, nombre de cycles) et parvenir à un consensus.

2. Favoriser le développement de la formation continue

La formation continue est obligatoire dans de nombreuses fédérations professionnelles. En effet, on considère souvent qu'un professionnel bien formé à la base doit se tenir à la page et compléter sa formation de base par des compétences acquises tout le long de sa carrière. Il paraît inacceptable que cette obligation ne soit pas mise en oeuvre au sein de la FBS.

Selon nous, nous devons mettre en place un double système de valorisation et sanction pour imposer le respect de cette obligation:

- valoriser les praticiens qui continuent à se former chaque année et qui en informent la FBS; cette valorisation peut prendre la former d'une mention sur le site web de la FBS;
- sanctionner les praticiens qui restent en défaut de satisfaire à leurs obligations pendant 5 ans, par exemple en supprimant les coordonnées des praticiens concernés du site WEB de la FBS.

3. Favoriser la transdisciplinarité

Etablir une lettre-type permettant aux praticiens de communiquer sur le traitement de clients renvoyés par un autre professionnel (praticien shiatsu ou professionnel de la santé)

4. Évaluer le code de déontologie et la pertinence ou non de l'adapter

Souscrire à un code de déontologie fait partie des engagements reconnus de manière unanime comme indissociable d'une pratique de soin professionnelle et responsable. C'est pourquoi le

Code a été réformé en 2023 pour répondre aux standards modernes de gestion: indépendance, confidentialité et efficacité.

En pratique néanmoins, le nouveau code n'est pas encore d'application car l'entrée en vigueur dépend de sa publication sur le site WEB du SPF affaires économiques. Dans l'attente, c'est encore l'ancienne version du Code de déontologie qui reste applicable. Quand cette étape aura été réalisée, il faudra encore compléter la composition de la commission de déontologie (avec des représentants des représentants des patients et des praticiens) et organiser l'adhésion par les praticiens.

5. Recherche scientifique

La recherche en shiatsu est utile afin de donner des éléments de preuve de l'efficacité de notre art au monde extérieur. De telles preuves sont par ailleurs demandées par le monde de la santé ou par le client avant de faire confiance à un praticien pour entamer un traitement ou une collaboration. Les études sont enfin utiles dans un processus quelconque de reconnaissance du shiatsu par les autorités ou pour obtenir des avantages, par exemple un remboursement des mutualités.

Ainsi défini, l'enjeu implique que la FBS ait les moyens de favoriser le développement de la recherche. Selon nous, la FBS devrait s'y investir de plusieurs façons:

- créer une bourse destinée à financer/récompenser l'auteur d'un projet de recherche;
- s'investir dans la collaboration internationale, qui permet de mutualiser les moyens en faveur du développement de projets de recherche (établissement de protocoles, collaborations avec les hôpitaux etc.)
- identifier un responsable chargé de réaliser les missions précitées.

Faire reconnaître le shiatsu par les autorités

1. Adopter une stratégie visant à obtenir, pas à pas, la reconnaissance du shiatsu ~~par la certification~~

La question de la reconnaissance du shiatsu par les autorités est très controversée, à juste titre: nous voulons obtenir une forme de reconnaissance pour obtenir certains avantages - différenciation avec des praticiens non professionnels (concurrence déloyale), amélioration de la collaboration avec les professionnels de la santé, obtenir un début de remboursement des séances, obtenir un meilleur statut fiscal etc. Mais nous voulons aussi éviter que la reconnaissance s'accompagne de contraintes incompatibles avec l'exercice de notre métier. Nous voulons bien sûr éviter que le shiatsu soit réservé aux professionnels de la santé ou que notre métier soit alourdi par l'imposition de charges administratives.

En raison de cette controverse, la FBS a progressivement abandonné l'idée de réclamer une reconnaissance comme pratique de soins de santé (conventionnelle ou non conventionnelle).

Cependant, nous ne pouvons pas non plus rester les bras croisés, d'abord parce que l'histoire d'autres pratiques non conventionnelles montre que plus la pratique est répandue dans la population (ce que nous souhaitons pour le shiatsu), plus le risque existe que les autorités imposent un modèle de reconnaissance contraignant. Mais aussi parce que nous voulons améliorer notre collaboration avec les professionnels de la santé dans un modèle intégratif.

Selon nous, la voie du milieu consiste à ~~travailler à un modèle de certification~~ **valoriser les compétences.** En l'absence de reconnaissance externe, nous devons prouver à nos clients que nous faisons du bon travail. ~~Le label sera accordé aux praticiens qui prouvent qu'ils respectent un cahier des charges reprenant par exemple les items suivants:~~

- ~~Avoir suivi une formation de base de qualité: seuil minimum de connaissances, savoir être, savoir faire, nombre d'heures, stage…~~
- ~~Formation continue: 12 heures par an~~
- ~~Être membre d'une fédération professionnelle~~
- ~~Exercer officiellement dans un cabinet et respecter lois pour l'exercice d'une activité professionnelle (salariée ou indépendante)~~
- ~~S'engager à respecter un code de déontologie~~
- ~~S'engager à se faire superviser sur une base régulière~~

~~Le label sera déconnecté de l'affiliation à une fédération professionnelle. Il sera accordé par un organe indépendant de toute fédération professionnelle.~~

~~En parallèle d'un tel modèle de certification,~~ une reconnaissance du shiatsu dans le cadre de l'European Qualification Framework mérite toute notre attention. Au même titre que l'Autriche a obtenu récemment de sa propre autorité nationale une reconnaissance de niveau 6 de la formation autrichienne en shiatsu, une telle reconnaissance en Belgique donnerait à la formation belge du shiatsu un statut favorisant la reconnaissance de la pratique.

2. Travailler à l'obtention d'avantages publics pour la pratique du shiatsu (lobbying aux différents niveaux de pouvoir) : remboursement partiel par les mutualités.

En février 2023, une nouvelle classification NACE a été adoptée par l'UE. Dorénavant, le shiatsu est cité dans les commentaires du code 86.99 Other human health activites. Statbel est chargé d'organiser la transposition de la nouvelle classification européenne dans la version belge NACE-BEL. Grâce à notre travail de lobbying, nous avons obtenu un code spécifique pour le shiatsu.

Un travail important reste à faire pour les autres volets de l'action de la FBS, en particulier pour ce qui concerne un possible remboursement des séances par les mutualités.

Compte tenu de notre orientation en matière de (non) reconnaissance du shiatsu dans le domaine de la santé, nous devons renoncer à obtenir un avantage fiscal.

3. Investir dans la professionnalisation de la fédération (gouvernance) afin de lui permettre de remplir toutes ses missions

La structuration du débat et de la prise de décision au sein de la FBS est trop pyramidale: nous devons poursuivre nos efforts afin d'améliorer la participation des membres de la fédération aux travaux de la FBS. Différentes voies sont possibles pour intéresser les volontaires aux travaux de la FBS:

- améliorer la communication interne (voir le point à ce sujet), destinée notamment à créer davantage d'esprit d'équipe et de soutien mutuel dans la poursuite des objectifs de la fédération
- valoriser les avantages qui découlent d'une plus grande implication: profiter d'opportunités commerciales; augmenter le plaisir du travail en équipe etc.
- créer de nouveaux avantages en lien avec une plus grande implication: politique de rémunération du volontariat…

La participation de la FBS dans ses affiliations à des entités tierces (Unizo, FES….) doit être contrôlée et exploitée avec rigueur.

4. Augmenter la représentativité de la FBS

L'amélioration de la représentativité de la FBS dépend de plusieurs facteurs. Au niveau statutaire, nous devions en priorité assouplir nos conditions d'affiliation. C'est chose faite en partie mais il reste du chemin à parcourir. Pour le futur, nous devons aussi travailler sur l'action de la FBS et sur la visibilité. Il est proposé d'accroître nos efforts dans les années à venir.

Notre volonté d'ouverture aux étudiants reste en peine. Depuis juillet 2023, les écoles qui stimulent l'affiliation de leurs étudiants se voient accorder une ristourne sur leur affiliation. A ce stade, nous ne voyons pas de grands changements dans les demandes d'inscription.

Augmenter/assurer une bonne visibilité du shiatsu auprès du grand public

Malgré nos efforts sur les 4 dernières années, nous n'avons pas été en mesure de mettre en oeuvre une politique de communication efficace. Un plan de communication a été adopté mais n'a pas pu être mis en oeuvre faute de moyens. Les objectifs pour les 4 ans à venir restent entiers:

- Identifier un responsable
- Évaluer/définir/ confirmer les canaux de communication internes (newsletter, réseaux sociaux) et externes (presse, réseaux sociaux) et les exploiter
- Développer une politique événementielle

Offrir aux affiliés des services efficaces et utiles, par exemple mettre à disposition des membres des conseils sur la pratique professionnelle, organiser des événements etc.

La FBS doit investir dans la promotion des écoles affiliées ; jusqu'ici, nous ne disposons pas des informations nécessaires de la part des écoles (programmes complets) pour mener cette action.

La FBS doit aussi davantage soutenir les praticiens dans leur pratique et pour se faire connaître de clients potentiels (notamment grâce au développement du répertoire) / lien avec la certification.

Notre politique événementielle doit être développée.